

Vitogaz France

Pour vous accompagner dans vos démarches, le Service Client de Vitogaz France, certifié NF Service Relation Client par l'AFNOR, vous apporte une haute qualité de service et s'assure du respect des engagements pris.

La certification NF Service Relation Client permet de contrôler et d'évaluer :

- la conformité de la prise en charge et l'accompagnement du Client,
- la pertinence de la réponse,
- l'expérience Client.

Le respect des engagements pris est une obligation et leur bonne application, une priorité.

Éthique des affaires, loyauté des pratiques, sécurité de nos opérations et protection de l'environnement, réduction de nos émissions de gaz à effet de serre : les engagements Vitogaz France.



GÉREZ VOTRE COMPTE

Accédez en permanence et gratuitement à l'information dont vous avez besoin sur votre Espace Client [via](https://www.vitogaz.com) notre site [vitogaz.com](https://www.vitogaz.com)

- **Passez et suivez** vos commandes de gaz
- **Trouvez les réponses à vos interrogations** sur votre contrat ou tout autre sujet
- **Vérifiez** votre prix et les 3 dernières variations du barème
- **Consultez** l'historique de votre compte
- **Disposez de vos factures** téléchargeables et imprimables
- **Réglez** en toute sécurité par carte bancaire
- **Bénéficiez** en exclusivité des alertes info prix, niveau de jauge
- **Déclarez** votre déménagement

Nous vous rappelons que nos barèmes sont disponibles sur notre site [vitogaz.com](https://www.vitogaz.com)



INFOS PRATIQUES

- Nos engagements RSE
- Le code éthique
- Le guide anticorruption
- Le guide de sécurité propane
- Le protocole de sécurité GPL
- La fiche ICPE
(Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Consultez et téléchargez librement nos documents sur notre site [vitogaz.com](https://www.vitogaz.com)



NOS CERTIFICATIONS

Depuis de nombreuses années, Vitogaz France s'engage pour ses Clients et l'excellence, comme en témoignent ces distinctions de qualité et de responsabilité.



EN SAVOIR PLUS SUR LE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Vous souhaitez formuler une réclamation portant sur l'exécution de votre contrat ?

- Vous avez la possibilité d'adresser une réclamation écrite par voie postale : Vitogaz France - Centre de Service à la Clientèle - Tour LANDSCAPE - 92045 La Défense Cedex, ou par mail à cscvitogaz@vitogaz.com
Le Centre de Service à la Clientèle s'engage à apporter une réponse à votre réclamation dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de sa réception.
- Si vous considérez que la réponse apportée par Vitogaz France n'est pas satisfaisante, vous pourrez saisir gratuitement le Médiateur National de l'Énergie* en allant sur le site : www.energie-mediateur.fr ou en écrivant à : Le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09.

Ce recours à la médiation ne vous prive pas de la faculté de saisir toute juridiction compétente par la suite.

* La possibilité de saisir le Médiateur National de l'Énergie est ouverte aux consommateurs non professionnels ainsi qu'aux artisans, agriculteurs, commerçants et professions libérales, PME employant moins de dix (10) salariés et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 2 millions d'euros, aux associations à but non lucratif, collectivités locales et syndicats de copropriétaires.



NOUS CONTACTER

Compléments d'information, questions, réclamations ?

Contactez notre Centre de Service à la Clientèle

Du lundi au vendredi
de 8h à 18h30

Le samedi
de 9h à 13h
de novembre à mars.



0 977 401 101

Appel non surtaxé



vitogaz.com

Rubrique Espace Client



Numéro Sécurité
0 977 401 101

Appel non surtaxé

24h/24
7J/7



Tous nos services sont accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.